

## **AVIS D'APPEL À CANDIDATURES**

**DÉPLOIEMENT D'UNE ÉQUIPE MOBILE D'APPUI  
MÉDICO-SOCIAL À LA SCOLARISATION (EMAS)**

**DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP  
SUR LE TERRITOIRE SUD DE LA RÉUNION**

Annexe 1 : cahier des charges

Annexe 2 : critères de sélection

## 1. QUALITÉ ET ADRESSE DE L'AUTORITÉ RESPONSABLE DE L'APPEL À CANDIDATURES

Madame la Directrice Générale  
de l'Agence Régionale de Santé La Réunion  
2 bis, avenue Georges Brassens  
CS 61002 - 97743 Saint-Denis Cedex 09

## 2. PERSONNES À CONTACTER POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

Pour l'ARS de La Réunion  
[fabienne.meal@ars.sante.fr](mailto:fabienne.meal@ars.sante.fr)  
[estelle.loeuille@ars.sante.fr](mailto:estelle.loeuille@ars.sante.fr)

## 3. RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Le code de l'action sociale et des familles (notamment article L.312-1, VII)
- Le code de l'éducation (notamment article L.351-1-1)
- La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- La circulaire n° DGCS/3B/2017/148 du 2 mai 2017 relative à la transformation de l'offre d'accompagnement des personnes handicapées dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous », de la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico- sociale (2017-2021) et la circulaire de février 2018
- La circulaire n° DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019 relative à la création d'équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap
- La circulaire n° DGCS/SD3B/2021/109 du 26 mai 2021 relative au cahier des charges des équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation des enfants en situation de handicap
- Le rapport "Zéro sans solution" et la démarche "une réponse accompagnée pour tous" ;
- Les recommandations de bonnes pratiques de l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ANESM) et de la Haute Autorité de Santé (HAS) ;

## 4. OBJET ET CONTEXTE DE L'APPEL À CANDIDATURE

Le présent appel à candidatures s'inscrit dans le cadre initié par la circulaire n°DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019 relative à la création d'équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation (EMAS) des enfants en situation de handicap. Ce dispositif porté par des acteurs du médico-social entend mettre leurs compétences en matière de handicap à disposition des professionnels de l'éducation confrontés à des difficultés pour assurer la scolarité des élèves en risque de situation de handicap et de rupture de parcours scolaire. Leurs interventions indirectes au bénéfice des établissements scolaires, et non des jeunes directement, tend à favoriser la sensibilisation des professionnels de l'éducation aux aspects relatifs au handicap, apporter des réponses et un appui concret afin de prévenir des ruptures de parcours. Les équipes mobiles ne se substituent pas aux autres dispositifs d'appui de l'école inclusive, elles interviennent en complémentarité.

La loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2019 s'engage à renforcer les mesures pour la scolarité inclusive des élèves en situation de handicap. A cet effet, elle approfondit les dispositions relatives à la coopération entre les acteurs et invite tout particulièrement les établissements et services médico-sociaux (ESMS) à mettre à disposition leur expertise au service de la communauté éducative. Dans ce cadre, il a été décidé de conforter les équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation (EMAS) et d'assurer leur déploiement sur l'ensemble du territoire, afin d'accroître la mobilisation des ressources existantes sur un

territoire au bénéfice des parcours de scolarisation des jeunes en situation de handicap. L'objectif est que l'ensemble des établissements scolaires ait la possibilité de faire appel à une équipe mobile d'appui.

A La Réunion, deux équipes mobiles ont été créées au cours des années scolaires 2020 et 2021 :

- l'EMAS Nord-Est portée par le SESSAD Raymond ALLARD – ALEFPA ;
- l'EMAS Ouest portée par le CMPP Ouest – ALEFPA.

Afin que l'ensemble des établissements scolaires de La Réunion puissent bénéficier de l'appui d'une EMAS en tant que de besoin, l'agence régionale de santé de La Réunion lance le présent appel à candidatures pour la création d'une équipe mobile d'appui médico-social à la scolarisation sur le territoire Sud de La Réunion, en complément des deux dispositifs déjà existants.

## 5. CAHIER DES CHARGES

Le projet devra être conforme au cahier des charges annexé au présent avis (**ANNEXE 1**).

## 6. COMPOSITION DU DOSSIER

Le projet devra décrire **en 20 pages maximum** l'organisation, le fonctionnement et le déploiement de l'EMAS en cohérence avec les critères et objectifs du cahier des charges ainsi que les recommandations de bonnes pratiques de la HAS.

Le dossier de candidature contiendra à minima les rubriques suivantes :

- Identification du candidat et du service porteur ;
- Expérience du candidat dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap ;
- Modalités de déploiement de l'EMAS envisagées ;
- Modalités de partenariats existantes et/ou prévues ;
- Budget prévisionnel proposé dans la limite de l'enveloppe prévue ;
- Ressources humaines mobilisées et mutualisation envisagées ;
- Modalités de suivi et d'évaluation annuelle du dispositif ;
- Calendrier de mise en œuvre.

## 7. CONSULTATION DE L'AVIS

Les documents et informations relatifs au présent appel à candidature sont consultables et téléchargeables sur le site de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion : <https://www.lareunion.ars.sante.fr/>

## 8. MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les candidats à l'appel à candidatures devront déposer un dossier complet de candidature auprès de l'ARS de La REUNION et de la Direction de l'Animation Territoriale et des Parcours de Santé.

L'envoi des dossiers pourra intervenir jusqu'au **vendredi 25 mars 2022 à 15 heures prioritairement sous format dématérialisé** par mail à :

- La Direction de l'Animation Territoriale et des Parcours de Santé de l'ARS de La Réunion : [ars-reunion-datps@ars.sante.fr](mailto:ars-reunion-datps@ars.sante.fr) ;

En cas d'impossibilité, il est possible d'adresser les dossiers par courrier selon **2 modalités** :

- **Envoi par voie postale** par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante.

Agence Régionale de Santé de La Réunion

**Direction de l'Animation Territoriale et des Parcours de Santé**

2 bis avenue Georges Brassens

CS 61002

97743 SAINT DENIS Cedex 09

OU

- **Dépôt en main propre**, contre avis de réception à la même adresse  
**au secrétariat de la Direction de l'Animation Territoriale et des Parcours de Santé**  
**3ème étage – Bureau 307**, les jours ouvrés, de 8h à 12h puis de 13h à 16h, **15h le vendredi**.

Le dossier sera constitué de :

- **3 exemplaires en version « papier »,**
- **1 exemplaire en version dématérialisée (clé USB).**

Qu'il soit envoyé ou déposé, le dossier sera inséré dans une enveloppe cachetée portant la mention  
**« APPEL À CANDIDATURES - DÉPLOIEMENT D'UNE ÉQUIPE MOBILE D'APPUI MÉDICO-SOCIAL À LA SCOLARISATION (EMAS) DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP SUR LE TERRITOIRE SUD DE LA RÉUNION »**

### **9. MODALITÉ DE SÉLECTION DES CANDIDATURES**

Les candidatures seront instruites par un comité de sélection composé par des instructeurs de l'ARS et de l'Education Nationale.

Les critères de sélection figurent **en annexe 2** du présent avis d'appel à candidatures.

### **10. CALENDRIER DE LA PROCEDURE D'APPEL À CANDIDATURES**

Date de publication de l'appel à candidatures	Février 2022
Date de clôture de l'appel à candidatures	Le 25 mars 2022
Date prévisionnelle de notification de la décision	Juin 2022
Installation de l'EMAS Sud	Juillet 2022

Fait à Saint-Denis, le *1 février 2022*

*M* La Directrice Générale

Le directeur général adjoint

*[Signature]*  
Etienne BILLOT